

Imperial Tobacco Limited



June 3, 1993

U.H.  
REC'D - JUN 1993  
Ansd \_\_\_\_\_

R. Don Brown  
Chairman, President and  
Chief Executive Officer

Mr. Ulrich Herter  
B.A.T. Industries  
Windsor House  
50 Victoria Street  
London SW1H 0LN  
England

Dear Ulrich,

Let me express my appreciation for your taking time from your busy schedule to visit with us in Montreal. We enjoyed having you share our views of the Canadian industry's issues and Imperial's plans for continued growth. Further, we were all very appreciative of your openness and frankness regarding world tobacco and B.A.T.

As we discussed, I am writing in response to your letter of April 28, 1993 regarding our relationship with B.A.T. through our outstanding contractual relationship with Peter Jackson (Overseas) Ltd. Allow me to address the issues as outlined in your letter.

1. Temporary Royalty Rate Reduction:

The reduction of the Royalty rate from 5% to 2% for 1991 and 1992 was indeed intended to assist us with our increased marketing investment on du Maurier in the U.S. market. Roger is putting together the details regarding that investment, both in field costs to expand distribution and increase exposure, and advertising costs. The Royalty rate for 1993 has returned to 5%.

However, Federal tax increases here have created a difficult situation for us, and we ask your consideration of the following. As you are aware, smuggled cigarettes (due to exorbitant tax levels) represent nearly 30% of total sales in Canada, and the level is growing. Although we agreed to support the Federal government's effort to reduce smuggling by limiting our exports to the U.S.A., our competitors did not. Subsequently, we have decided to remove the limits on our exports to regain our share of Canadian smokers. To do otherwise would place the long-term welfare of our trademarks in the home market at great risk. Until the smuggling issue is resolved, an increasing volume of our domestic sales in Canada will be exported, then smuggled back for sale here. In the process, that (domestic) volume attracts Royalty.

.../2

500028145

**RAPPORT PRÉLIMINAIRE  
DE L'ATELIER DE  
MONTRÉAL**

**FÉVRIER 2005**

**LA PRÉVENTION DE LA CONTREBANDE  
AU CANADA: PROPOSITIONS  
D'UN PANEL D'EXPERTS**

## La table des matières

---

Les participants	p. 1
L'introduction	p. 4
Les recommandations	p. 5
Le marquage et la traçabilité	p. 5
Les réserves autochtones	p. 6
- L'élimination de la production à St-Regis	p. 7
- L'imposition d'un quota	p. 7
- Le pouvoir de taxation	p. 7
- Le permis de fabrication	p. 8
Le contrôle des récoltes de tabac	p. 9
La Convention cadre pour la lutte anti-tabac	p. 9
La conclusion	p. 11

## Les participants

---

L'idée de tenir un tel atelier découle d'une discussion au sein de l'Association pour les droits des non-fumeurs (ADNF) concernant la problématique de la contrebande qui refait tranquillement surface au Canada depuis quelques années. La communauté de la santé ne doit surtout pas se faire prendre au piège comme au début des années 1990 et laisser le problème se détériorer au point où il faudra à nouveau réduire les taxes sur le tabac.

Il est rapidement devenu apparent qu'il existait un besoin urgent de réunir des experts dans le domaine de la lutte contre la contrebande pour analyser la situation qui prévaut actuellement au Canada et de proposer de sérieuses pistes de solutions pour prévenir l'explosion du problème. L'ADNF souhaite remercier les experts et les intervenants suivants qui ont accepté de participer ou d'assister à cet atelier dans le but de relever cet important défi de santé publique :

### **Facilitateur :**

M. François Damphousse  
Directeur, bureau du Québec  
Association pour les droits des non-fumeurs, Canada

### **Experts :**

Mme Deborah Arnott  
Directrice générale  
Action on Smoking and Health, Angleterre

M. Neil Collishaw  
Directeur de recherches  
Médecins pour un Canada sans fumée, Canada

M. Michael Crichton  
Gestionnaire, Section des analyses du renseignement  
Agence des services frontaliers du Canada, Canada

M. Rob Cunningham  
Avocat et analyste des politiques  
Société canadienne du cancer, Canada

M. Luk Joossens  
Spécialiste européen pour le contrôle du tabac  
Fondation contre le cancer, Belgique

M. David Sweanor  
Professeur auxiliaire aux départements de droit et de médecine  
Université d'Ottawa, Canada

M. Francis Thompson  
Analyste des politiques  
Association pour les droits des non-fumeurs, Canada

M. John Thorpe  
Expert  
Technologies de marquage et de traçabilité, Angleterre

**Invités :**

Dr Marcel Boulanger  
Président  
Conseil québécois sur le tabac et la santé, Canada

M. Mario Bujold  
Directeur général  
Conseil québécois sur le tabac et la santé, Canada

Mme Cynthia Callard  
Directrice générale  
Médecins pour un Canada sans fumée, Canada

M. Gary Carbonnell  
Directeur général  
Commission de la santé et des services sociaux des premières nations du Québec et du Labrador,  
Canada

M. Pierre Desmarais  
Gestionnaire régional, Programme de la lutte contre le tabagisme  
Santé Canada, Canada

Mme Lorraine Fry  
Gérante  
Association pour les droits des non-fumeurs, Canada

M. Russell Lacoste  
Vice-président des ventes et du marketing  
SICPA Product Security, États-Unis

M. Garfield Mahood  
Directeur général  
Association pour les droits des non-fumeurs, Canada

Mme Brenda Paine  
Directrice, Bureau de la politique/planification stratégique  
Santé Canada, Canada

Dr Fernand Turcotte  
Professeur au département de médecine sociale et préventive  
Université Laval, Canada

Mme Isabelle Verret  
Coordonnatrice technique, Stratégie anti-tabac  
Commission de la santé et des services sociaux des premières nations du Québec et du Labrador,  
Canada

## L'introduction

---

Résoudre le problème de la contrebande de cigarettes au Canada constitue tout un défi. Les autorités gouvernementales sont bien conscientes qu'il s'agit d'un grave problème qui menace sérieusement une des politiques fiscales et de santé publique les plus importantes au pays : la taxation des produits du tabac. En effet, les experts en santé publique s'accordent pour dire que c'est l'augmentation des taxes qui constitue la mesure la plus efficace pour diminuer le tabagisme. L'industrie du tabac a également exprimé à plusieurs reprises dans ses rapports aux actionnaires sa frustration à l'égard des taxes sur le tabac parce qu'elles affectent sérieusement son marché et ses profits.

Il existe maintenant une grande quantité de preuves démontrant le rôle joué par l'industrie du tabac dans la contrebande et ce, même à l'échelle internationale, que ce soit pour contourner les niveaux élevés de taxation ou encore surmonter des barrières économiques comme les monopoles d'états. Cette activité illicite a également entraîné d'autres joueurs véreux à vouloir profiter de cette manne en fabriquant par exemple des cigarettes de contrefaçon et en les expédiant via les réseaux déjà établis par l'industrie du tabac.

L'implication de l'industrie du tabac dans la contrebande n'est pas étonnante compte tenu qu'elle est déjà engagée dans une vaste conspiration dans le but de se soustraire à son obligation légale de mettre sur le marché un produit sécuritaire pour la santé ou, à tout le moins, d'informer complètement les consommateurs sur les risques que comporte l'usage de ses produits.

Les gouvernements fédéral et provinciaux ont répliqué en poursuivant l'industrie canadienne du tabac pour son rôle dans la contrebande et en mettant en place des mesures, comme une taxe élevée sur les exportations, pour tenter de contrôler le problème. Malheureusement, malgré ces initiatives, les médias commencent à rapporter que le phénomène de la contrebande reprend de l'ampleur depuis que les taxes sur le tabac ont recommencé à monter. Ces informations ne doivent pas être prises à la légère. Elles devraient plutôt être perçues par les gouvernements et la communauté de la santé comme une incitation à redoubler d'ardeur pour trouver d'autres solutions au problème. C'est principalement pour cette raison que cet atelier a été mis sur pied. Il visait à réunir plusieurs des experts nationaux et internationaux oeuvrant dans la lutte contre la contrebande pour relever ce défi.

Ce rapport préliminaire présente les recommandations du panel d'experts suite à cette rencontre. Ces recommandations ont été formulées après un examen de l'historique de la contrebande et de la situation qui prévaut actuellement au Canada. Le panel d'experts a également examiné les mesures prises au niveau international pour combattre ce fléau. Il a également procédé à une révision des diverses options qui pourraient être envisagées pour résoudre le problème.

# **Les taxes sur le tabac et la contrebande au Canada**

---

## **Historique**

Il peut être surprenant de savoir qu'il y eu peu de contrebande de cigarettes au Canada au cours des derniers cent ans. Il s'agit d'une situation bien étonnante compte tenu de la frontière peu gardée qui s'étend entre le Canada et les États-Unis. Bien que les Canadiens soient régulièrement exposés aux campagnes médiatiques sur les marques de cigarettes américaines, nous nous retrouvons avec deux marchés distincts pour des produits du tabac en Amérique du Nord, un phénomène assez curieux.

# Les mesures pour combattre la contrebande

---

## La réduction de la demande : une autre option

Une autre approche qui peut être fort utile pour faire reculer la contrebande consiste tout simplement à maintenir les efforts pour introduire des mesures réduisant la demande pour les produits du tabac. La communauté de la santé a développé une expertise considérable dans ce secteur et, par conséquent, devrait être considéré comme un partenaire indispensable dans la lutte contre la contrebande. Malheureusement, bien des officiels ne voient pas la contrebande comme un problème de santé publique. Pourtant, en supposant qu'elle cherchait à réduire le marché de la contrebande, la communauté de la santé a fait de l'excellent travail au cours des 25 dernières années en diminuant de 60% la consommation per capita au Canada. Par conséquent, la demande potentielle pour des produits de contrebande est beaucoup moins élevée maintenant.

Il existe d'autres mesures que la communauté de la santé peut mettre en place pour réduire davantage la demande pour des produits du tabac et, du même coup, le potentiel global pour la contrebande. Par exemple, l'augmentation du prix demeure toujours un incontournable. Il s'agit du facteur qui contribue le plus à réduire la consommation. Les fabricants de tabac ont souligné à maintes reprises à quel point les taxes ont un impact dramatique sur leurs ventes. Bien que la hausse du prix puisse contribuer à augmenter la contrebande, surtout en l'absence de mesures pour contrôler le problème, elle mène quand même à une réduction de la demande pour les produits du tabac.

Les produits alternatifs de nicotine représentent une autre solution clé pour réduire la demande pour les produits du tabac, même si le recours à ceux-ci ne fait pas nécessairement l'unanimité au sein de la communauté de la santé. La recherche démontre que la grande majorité des fumeurs ne veulent pas fumer. Ces derniers éprouvent également beaucoup de difficultés à cesser de fumer, toute tentative étant souvent vouée à l'échec. Que faut-il faire pour améliorer leurs chances de succès? Si notre objectif consiste à réduire les maladies et les décès, que faut-il faire pour qu'ils délaissent au moins les cigarettes, la méthode la plus dangereuse pour s'administrer de la nicotine?

Parmi les gens qui se procurent des cigarettes de contrebande, il est raisonnable de croire que plusieurs d'entre-eux proviennent d'un milieu socio-économique faible, sont aux prises avec une très forte dépendance à la nicotine ou encore s'auto-médicamentent pour traiter certains problèmes psychiatriques comme l'anxiété, la dépression ou encore le syndrome maniaco-dépressif. Avec de tels profils, il est clair qu'ils existent un besoin criant pour mettre sur le marché des produits alternatifs abordables qui pourraient raisonnablement remplacer la cigarette.

Pour le moment, la communauté de la santé fait un excellent travail pour motiver les gens qui veulent cesser de fumer en interdisant, par exemple, l'usage du tabac dans les milieux de travail et les lieux publics. Par contre, les options disponibles en ce moment pour faciliter leur démarche de cessation sont très limitées. Une bonne part de nos connaissances scientifiques sur les effets des drogues sur le cerveau, comme la nicotine, découle des travaux de recherche effectués au cours des 20 à 30 dernières années. La communauté de la santé doit mettre à profit ces connaissances pour orienter les fumeurs vers des produits déjà existant qui sont plus sécuritaires ou mettre sur le marché des produits innovateurs qui pourraient enfin se substituer efficacement aux cigarettes. En



augmentant ainsi les chances de succès pour cesser de fumer, la demande pour des cigarettes de contrebande pourrait être grandement diminuée.

Par ailleurs, si un système efficace de marquage et de traçabilité est mise en place, la communauté de la santé devrait avoir accès à toute l'information que pourrait fournir un tel système sur l'évolution de l'ensemble du marché au Canada. Ces données seraient évidemment fort utiles pour déterminer avec plus de précisions quelles seraient les mesures de contrôle du tabac qui ont le plus d'impact pour réduire la consommation. Du même coup, il permettrait à la communauté de la santé de mettre un terme à toute initiative inutile.

Il ne faut jamais perdre de vue que la contrebande constitue non seulement un problème d'ordre fiscal mais également un problème de santé publique. La communauté de la santé a largement contribué à réduire l'usage global des produits du tabac au cours des dernières années au Canada. Cette réduction affecte évidemment la demande pour des produits de contrebande. Cette contribution est importante et justifie davantage l'implication de la communauté de la santé dans la lutte contre la contrebande.

## Les recommandations du panel d'experts

---

### Le marquage et la traçabilité

Le comité d'experts a jugé qu'une initiative importante à mettre en place pour contrôler la contrebande au Canada consiste en l'instauration d'un système de marquage et de traçabilité. Cette mesure est considérée comme une solution à moyen terme compte tenu des démarches législatives nécessaires pour la mettre en place. Toutefois, plusieurs sont d'avis que la communauté de la santé doit commencer à travailler immédiatement sur cette mesure pour qu'elle soit mise en oeuvre dans les plus brefs délais. Par ailleurs, un tel système fournirait également des informations essentielles pour suivre l'évolution du marché du tabac à travers du Canada, ce qui pourrait être très avantageux pour la lutte contre le tabagisme.

Cette mesure serait particulièrement utile pour contrôler le problème de la contrefaçon. Selon les discussions du panel, la contrefaçon ne semble pas constituer un problème majeur pour le moment au Canada. En effet, le marché canadien étant considérablement isolé du marché international avec ses propres marques de cigarettes, il est fort possible qu'il ne représente pas encore un marché assez lucratif pour les faussaires.

Par contre, personne n'a écarté l'idée que ce type de cigarettes ne devienne avec le temps un problème plus important au Canada. Selon les informations présentées durant l'atelier, il est maintenant beaucoup plus difficile de distinguer les paquets de cigarettes de contrefaçon des paquets de cigarettes légitimes tellement la technologie de reproduction des emballages a évolué. Les fabricants de tabac sont eux-mêmes obligés de consulter des firmes spécialisées pour pouvoir les identifier. Il est donc évident que les autorités canadiennes ne sont pas en mesure de les identifier lorsqu'elles mènent des enquêtes.

Un tel système serait également fort utile pour retracer les cigarettes volées. À plusieurs reprises, les compagnies de tabac, comme Imperial Tobacco, ont émis des communiqués de presse pour publiciser des vols de chargements de camions et profiter de ces occasions pour jeter le blâme sur les taxes élevées sur le tabac. Selon des données colligées par l'Association pour les droits des non-fumeurs, ces vols ne représentent toutefois que 1,3% de tous les vols de cargaison de marchandise depuis 2003 au Canada. Ils représentent également moins de 0,1% de toutes les cigarettes vendues au Canada pendant une seule année. Malgré ces données, le fait demeure que les autorités ne peuvent retracer ces cigarettes si elles sont revendues par des commerçants.

Il existe évidemment différents niveaux de sécurité qui peuvent être utilisés comme système de marquage et de traçabilité. Le panel d'experts recommande de mettre en place un système similaire à ceux adoptés par la Malaisie et la Californie, système qui permet de retracer chacune des étapes de distribution de certains produits du tabac. Selon le panel, il faut que le marquage soit directement imprimé sur les emballages ou encore sur un timbre collé sur l'emballage, rendant ainsi la tâche beaucoup plus difficile aux contrebandiers pour le reproduire. La forte diminution du marché de la contrebande observée en Malaisie justifie l'implantation d'un tel système au Canada pour vaincre les différentes sources de contrebande.

Il faut surtout éviter de continuer à recourir uniquement à la bande de cellophane comme mesure de sécurité. Cette bande est facilement remplaçable par les contrebandiers et il n'est plus possible pour les autorités de déterminer la provenance du paquet de cigarettes une fois qu'elle est retirée par les consommateurs.

Bien qu'il soit possible d'introduire un tel système de sécurité via la *Loi sur le tabac* ou la *Loi sur l'Accise*, le panel recommande de procéder sous la *Loi sur l'Accise* compte tenu des mécanismes de renforcement.

### **Les réserves autochtones**

Le panel d'experts reconnaît que certaines réserves autochtones constituent actuellement la principale source de contrebande au Canada. En temps normal, les autochtones sont exemptés de la plupart des taxes, à l'exception de la taxe d'accise fédérale, lorsqu'ils se procurent des cigarettes sur les réserves. Toutefois, cette exemption ne s'applique pas pour les non-autochtones qui achètent des produits du tabac sur les réserves. Les autochtones doivent percevoir toutes les taxes provinciales et fédérales, ce qu'ils ne font pas actuellement.

Les cigarettes vendues sur les réserves peuvent provenir des principaux fabricants canadiens ou de certains fabricants autochtones comme Grand River Enterprises et ADL Tobacco qui vendent légalement des cigarettes sur le marché domestique canadien. Pour ces fabricants, la taxe d'accise fédérale sur les cigarettes est perçue à la sortie de l'usine. Ces cigarettes sont donc vendues sur les réserves en tenant compte de cette taxe (Tel que mentionnée plus haut, les autochtones ne perçoivent pas malheureusement les autres taxes lorsqu'ils vendent ces cigarettes aux non-autochtones).

Par contre, il existe d'autres cigarettes vendues sur les réserves qui causent encore davantage de problèmes. Ces cigarettes de contrebande sont produites dans la partie américaine de la réserve d'Akwesasne nommée St-Regis. Elles sont ensuite acheminées du côté canadien pour être vendue dans les multiples points de vente situés aux abords des routes traversant les réserves autochtones. Dans ce cas-ci, même la taxe d'accise fédérale n'est pas perçue. Il est fort possible que ces cigarettes soient également vendues illégalement dans des commerces ailleurs au Québec et en Ontario. Cette situation est vraiment déplorable puisqu'elle affecte sérieusement la politique de taxation des provinces du Québec et de l'Ontario. Il est intéressant de noter que même les fabricants Grand River Enterprises et ADL Tobacco, deux fabricants de tabac autochtones légitimes, souhaiteraient que ce problème soit éliminé.

## L'élimination de la production à St-Regis

La jurisprudence est pourtant très claire en ce qui concerne cette pratique. En effet, la Cour suprême du Canada ainsi que les tribunaux américains ont statué qu'il est interdit pour les autochtones d'acheminer des quantités commerciales d'un produit de consommation d'un côté à l'autre de la frontière canado-américaine sans payer des droits de douane. Malheureusement, la situation géographique de cette réserve autochtone occasionne d'importants problèmes pour faire respecter cette directive. En effet, les autorités canadiennes ne peuvent intervenir du côté américain de la réserve. Il semble également que les manufactures à St-Regis ne détiennent pas de licence fédérale, ce qui contrevient aux lois fédérales américaines. Le panel d'experts recommande donc que des démarches soient entreprises, autant par la communauté de la santé que par les autorités gouvernementales, pour exercer des pressions sur les agences américaines afin de leur expliquer la gravité de la situation et les inviter à agir à ce niveau.

## L'imposition d'un quota

Une autre solution que propose le panel d'experts consiste à imposer un quota sur les livraisons de cigarettes aux réserves autochtones. De tels quotas existent dans certaines provinces comme la Colombie-Britannique et la Nouvelle-Écosse. Si les gouvernements sont réticents à faire appliquer les lois concernant la perception des taxes sur la vente des produits du tabac sur les réserves, le panel d'experts propose d'intervenir à l'extérieur des réserves en limitant les livraisons. Le système de marquage et de traçabilité pourrait s'avérer fort utile pour faire respecter cette mesure. Le quota serait déterminé en fonction des besoins de chacune des communautés autochtones pour les produits du tabac en se basant sur la taille de la population de chacune des réserves. Tout fabricant dépassant ce quota devrait être sévèrement puni. Cette mesure pourrait tout aussi bien viser les distributeurs qui font affaire avec les autochtones.

Une mesure similaire pourrait être utilisée pour éliminer la fabrication illicite de cigarettes sur les réserves (cette mesure pourrait également s'appliquer aux fabricants illicites qui ne sont pas situés sur des réserves). Si les gouvernements ne sont pas en mesure d'intervenir pour cesser les activités des manufacturiers illicites qui produisent des cigarettes vendues sans taxes sur des réserves, ils devraient chercher à bloquer les livraisons de toutes matières premières nécessaires à la fabrication de leurs cigarettes. Il est fort possible que ces manufacturiers illicites doivent se procurer la plupart de leurs matières premières à l'extérieur des réserves. Les gouvernements pourraient donc imposer des peines sévères à tous ces fournisseurs qui acceptent de les alimenter. Ces pénalités doivent être assez élevées pour que les fournisseurs ne veuillent plus courir le risque de les approvisionner.

## Le pouvoir de taxation

Le panel d'experts recommande qu'on donne aux Premières nations le pouvoir de taxer les produits du tabac dans le but de générer leurs propres revenus. Selon un rapport récent sur la santé des Premières nations, la prévalence du tabagisme atteint un niveau alarmant de 62% parmi les autochtones. Comme il est maintenant reconnu que la taxation constitue la mesure la plus importante pour réduire la consommation, il serait donc opportun d'encourager les Premières nations à hausser le plus rapidement possible le prix des cigarettes pour protéger leurs communautés des ravages du tabac.

Il est évident que plusieurs réserves autochtones québécoises seront réticentes à augmenter le prix de leurs cigarettes sachant très bien que c'est la différence de prix actuelle qui leur donne un avantage commercial puissant. Par contre, certaines communautés autochtones situées dans l'Ouest canadien ont conclu une entente avec le gouvernement fédéral pour que les revenus générés par la TPS leur soient remis. Il serait fort intéressant de pouvoir explorer davantage cette solution avec les autochtones du Québec. L'attrait de revenus supplémentaires pour eux pourrait être suffisant pour que les prix des cigarettes vendues sur leurs territoires soient augmentés significativement et, par conséquent, cette mesure diminuerait l'écart avec la vente légale de cigarettes.

### Le permis de fabrication

L'émission de permis de fabrication de cigarettes par le gouvernement fédéral constitue un autre sérieux problème. En effet, selon les informations présentées au panel d'experts, le gouvernement fédéral a émis au cours de la dernière année au moins 9 permis destinés à la réserve de Kahnawake, augmentant significativement leur potentiel de produire et vendre des cigarettes non taxées. Le gouvernement fédéral vient ainsi nuire à ses propres efforts pour tenter de contrôler la consommation des produits du tabac au pays. Cependant, il est fort possible que les autorités qui émettent ces permis n'aient pas le droit de refuser toute demande déposée en bonne et due forme.

Par contre, le panel d'experts suggère que le gouvernement fédéral modifie les conditions d'obtention d'un tel permis pour les rendre beaucoup plus sévères. Par exemple, le gouvernement devrait exiger le dépôt d'une somme d'argent beaucoup plus substantielle avant d'émettre le permis. Certains membres du panel ont même suggéré un montant de l'ordre de 1 million de dollars, ce qui pourrait décourager un grand nombre d'entrepreneurs douteux. Il serait également possible d'imposer une stricte responsabilité aux détenteurs de permis pour les expéditions et la vente de leurs produits. Par exemple, si une certaine quantité de cigarettes d'un fabricant se retrouvait sur le marché de la contrebande, un montant équivalent au triple de la valeur de cette quantité serait prélevé du dépôt. Le fabricant ne disposerait que d'un mois pour renflouer ce dernier, sinon il perdrait son permis.

Un membre du panel a également proposé qu'un comité interministériel soit formé, incluant le ministère de la Santé, pour évaluer toute demande pour un permis. La lutte au tabagisme doit constituer une priorité pour tout le gouvernement fédéral et non seulement pour le ministère de la Santé. Il est inacceptable que d'un côté, on favorise le commerce du tabac alors que de l'autre, on investit des sommes et des ressources considérables pour lutter contre son usage. Le comité interministériel pourrait ainsi évaluer chacune des demandes en considérant les impacts potentiels pour la santé publique que pourrait avoir l'ouverture d'une nouvelle manufacture de tabac.

## **Le contrôle des récoltes de tabac**

Le panel d'experts s'inquiète également du manque de contrôle sur les livraisons des récoltes de tabac. Certains tabaculteurs pourraient cultiver du tabac et le vendre à des fabricants de cigarettes illicites sans que le gouvernement fédéral ne soit au courant. D'ailleurs, selon le témoignage de l'un d'eux recueilli par un des membres du panel, il semble que certains tabaculteurs s'adonnent justement à cette pratique. Il faudrait créer un registre national obligatoire pour tous les tabaculteurs et mettre en place un système de surveillance, comme pour les cigarettes, pour les livraisons des récoltes de tabac. La loi devrait également prévoir des pénalités sévères pour décourager toute personne tentée de fournir du tabac pour des cigarettes de contrebande.

Le panel a également abordé la question des missions économiques internationales, missions qui incluent parfois des représentants des tabaculteurs pour tenter de vendre leurs récoltes dans d'autres pays. Il faudrait peut-être revoir cette pratique. En effet, l'industrie canadienne du tabac a signalé à plusieurs reprises la présence croissante de cigarettes de contrefaçon provenant probablement de pays asiatiques. Sachant que le goût des canadiens pour le tabac est très distinct comparativement aux consommateurs de d'autres pays, est-il possible que les exportations des récoltes de tabac se retrouvent finalement dans des cigarettes de contrefaçon destinées au marché canadien? Par ailleurs, il est particulièrement honteux de permettre l'exportation des récoltes de tabac canadien pour la fabrication de cigarettes vendues dans d'autres pays alors que la lutte au tabagisme est devenue pour nous une priorité nationale de santé publique.

## **La Convention cadre pour la lutte anti-tabac**

Comme solution à plus long terme, le panel d'experts encourage fortement le gouvernement du Canada à s'impliquer dans le développement du protocole sur le commerce illicite des produits du tabac pour la Convention cadre pour la lutte anti-tabac (CCLAT). Le Canada a joué un rôle important dans les négociations pour que la CCLAT devienne une réalité; la convention est entrée en vigueur le 27 février 2005. Il devrait continuer à assumer ce rôle de leadership afin de s'assurer que ce protocole soit le plus strict possible.

La contrebande du tabac représente un grave problème international qui nécessite une réponse très musclée. Les pays touchés par la contrebande éprouvent énormément de difficulté à freiner ce phénomène compte tenu que les opérations pour acheminer les cigarettes de contrebande sur leur territoire se font à l'extérieur de leur juridiction. La situation qui prévaut actuellement avec la fabrication de cigarettes dans la réserve de St-Régis aux États-Unis en est un bon exemple. Ce traité international vient donc offrir une plateforme appropriée afin de mettre en place des mesures conjointes pour combattre plus efficacement ce fléau.

On peut s'attendre à ce que les compagnies de tabac qui bénéficient de la contrebande fassent tout en leur pouvoir pour que ce protocole soit le plus faible possible. Comme le propose le panel d'experts pour le Canada, le texte de la CCLAT mise beaucoup sur l'introduction d'un système de marquage et de traçabilité pour tous les produits du tabac. Le protocole établirait un standard minimum pour le type de système à mettre en place. Il serait évidemment dans l'intérêt de la communauté internationale d'en choisir un qui soit le plus efficace possible. Le gouvernement du Canada pourrait fortement recommander une telle option.

## La conclusion

---

La communauté de la santé préconise une approche globale comme étant la meilleure stratégie pour réduire la consommation du tabac au pays. Cette stratégie fonctionne très bien si on se fie à l'impact de toutes les mesures de contrôle du tabac qui ont été introduites au Canada au cours des dix dernières années. La publicité des produits du tabac est maintenant soumise à de sérieuses restrictions. Les fabricants de tabac doivent imprimer sur les emballages de leurs produits des avertissements de santé avec des images explicites. L'usage du tabac est de plus en plus interdit dans les milieux de travail et les lieux publics. Les gouvernements provinciaux ont recommencé à hausser substantiellement les taxes sur les produits du tabac.

Le panel d'experts propose de recourir à la même stratégie pour protéger les taxes sur le tabac. Une telle approche est tout à fait justifiée compte tenu que la taxation constitue la plus importante politique de santé publique pour lutter contre le tabagisme. Elle permet également de générer des milliards de dollars en revenus pour les gouvernements. Il est donc inacceptable que des individus et des citoyens corporatifs malveillants viennent constamment menacer cette politique en s'adonnant à la contrebande. Le panel soutient que le Canada doit se doter avant tout d'un système efficace de marquage et de traçabilité pour combattre ce fléau. Par contre, il faut resserrer l'étai le plus possible sur cette activité criminelle. L'approche globale, qui consiste à mettre en oeuvre un ensemble de mesures, se veut la meilleure solution pour y parvenir.

Ces mesures ne requièrent pas nécessairement des investissements massifs de la part des gouvernements. Le problème de la contrebande au Canada a initialement été créé par l'industrie du tabac. Une large part des coûts pour mettre en place ces mesures, comme le système de marquage et de traçabilité, devrait donc être assumée par elle. De toute façon, ce seraient les compagnies de tabac qui bénéficieraient les premières d'une réduction de la contrebande compte tenu que ce marché est alimenté pour le moment par d'autres sources.

La résolution de la crise de la contrebande en février 1994 a été une véritable catastrophe pour la santé publique et les revenus gouvernementaux. La consommation des produits du tabac a monté en flèche, surtout au Québec, et les gouvernements ont perdu des milliards de dollars en recettes fiscales. Les compagnies de tabac ont été les seules grandes gagnantes dans toute cette affaire. Pourtant, la preuve maintenant disponible démontre clairement que les compagnies ont été fortement impliquées dans la contrebande. Cette erreur ne doit pas se répéter. Les gouvernements doivent mettre tout en oeuvre pour prévenir que cette catastrophe se produise à nouveau.